

Mme Marie-France Rochard

169, rue Peignaux-Dame Le Bois-d'Oingt 69620 – Val d'Oingt

06 75 99 64 05

mf.rochard@orange.fr

12 avril 2024

Objet : le projet de PLU en consultation pour Le Bois-d'Oingt

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Plusieurs remarques majeures sur le contenu de cette nouvelle version du PLU.

- 1- **Manque d'espaces réservés pour des équipements culturels** : bibliothèque – salles de réunion- salles de conférence- salle d'exposition- musées. Mais aussi lieux culturels pour les écoles et collèges.

Les seuls équipements prévus dans la maison Pichat sont trop petits et inadaptés. Les 2/3 de la surface aménagée dans ces locaux seront destinés à des locations de bureaux ou de consultations médicales moins essentiels pour la commune et ses habitants avec de petites salles de 20 m2.

Pour tenir compte des besoins de développement des équipements de la commune, il faut tenir compte de l'augmentation de population prévue dans le SCOT-Beaujolais pour le Beaujolais : + 16 % en 2040 par rapport à 2020. Exemples d'emplacements au centre du village parcelles en vente qui vont être utilisées pour construire des villas. (accords tacites), alors qu'il aurait fallu les réserver pour des équipements publics. Ils sont à proximité des collèges et de la place principale. (parcelles AD 482- AD 441-AD 440)

- 2- **Nuanciers concernant les façades et les menuiseries inadaptés,**

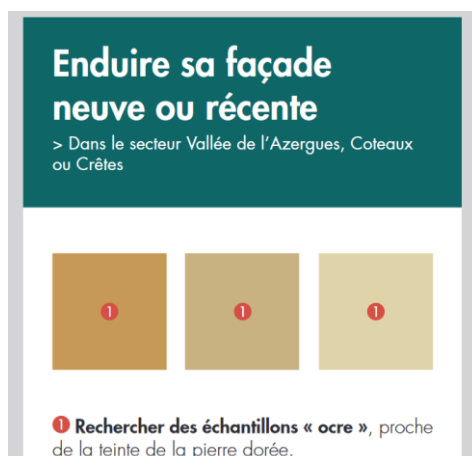
charte adoptée en 2020 et disponible sur le site de la CCBPD et dans les bureaux de l'urbanisme, dans les locaux de la mairie de Val d'Oingt (voir le site de la CCBPD.

<https://www.cc-pierresdorees.com/amenagement-et-infrastructures/urbanisme/charte-bien-construire-dans-les-pierres-dorees>

Les coloris sélectionnés pour Le Bois-d'Oingt ne répondent pas aux recommandations de la charte paysagère de la CCBPD. Dans le secteur du Bois-d'Oingt, centre des pierres dorées, zone des coteaux, les nuances briques ou rosées ne sont pas recommandées et même à éviter, ont écrit les architectes conseil du CAUE. **Les communes devraient faire référence dans le texte de leur PLU à cette Charte commune.**

https://www.cc-pierresdorees.com/sites/default/files/urbanisme/ccbpd-chartre_palettes-bonnes-pratiques.pdf

Eviter les teintes claires pour les façades et les menuiseries.



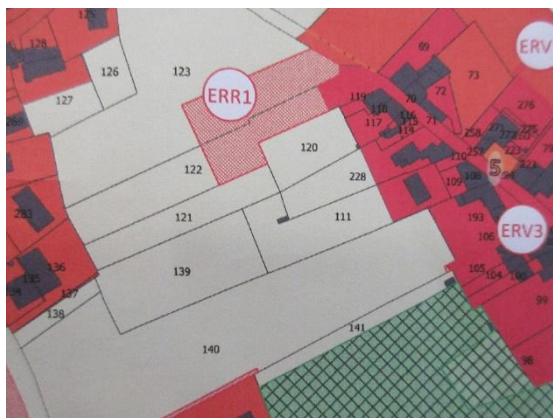
Ex : Nuancier PareXlanko <https://www.parexlanko.com/outils/nuancier>

J 10-J 70 - R 70- R 80 – R90- T20-T40- T70- T90 correspondent à ces nuances rosées qui, de plus ne sont pas dans la tradition locale, les maisons ayant toujours été construites en pierres locales colorées à l'oxyde de fer, jaunes ou ocres extraites des sols de proximité. Pas de maisons en briques. Ces coloris sont bien limités dans la zone du centre. Mais les hameaux ont les mêmes caractères et forment une unité de coloris avec les villages autour, vus dans le paysage proche et lointain.

Question : Enfin, ne devait-il pas être entendu également que les nuanciers devaient se rapprocher de ceux de Oingt et de Saint-Laurent d'Oingt ?

3- Voir la protection des murs des clos (avis de l'ancien PLU annulé et intérêt patrimonial reconnu dans l'arrêté du Tribunal administratif de 2016).

Murs et murets à protéger au titre de l'article L-151-19 : murs entourant les clos des maisons de la rue Peignaux-Dame n°133 à 215 parcelles 111- 228- 117-120- 119. Lors de l'annulation du PLU de 2014, le Tribunal administratif avait reconnu la légitimité de cette protection : clôtures en mur construits en pierres dorées. Ces clôtures élevées en pierres et surmontées de tuiles rondes, sont typiques du Beaujolais et sont très visibles depuis la colline en face.





A gauche de la photo, les murs des clos à protéger-

4 - Patrimoine : Le château de Tanay (13^e siècle) ne figure pas dans la liste des bâtiments à protéger.

C'est un oubli majeur, car il est bien sur le territoire du Bois-d'Oingt, même s'il est proche de Légny. Il comporte des bâtiments agricoles, formant tout un ensemble, autrefois défensif.

5- Manque de voiries pour déviations de la place de la Libération

Voies de circulation et déviation de la place de la Libération

Deux routes départementales se croisent place de la Libération. Les petites routes de desserte du village se déploient en étoile autour de la place. Il aurait fallu prévoir des liaisons entre les branches de cette étoile afin de pouvoir éviter la place.

Tous les cars scolaires la traversent et ont des difficultés, en particulier les cars des deux collèges (1000 élèves).

Eviter que la circulation des véhicules qui n'ont rien à faire au centre du Bois-d'Oingt, ne traversent le centre. Ces projets existaient depuis 1993 et ont été supprimés dans cette nouvelle version du PLU. (ex : pour aller à Oingt, important centre touristique, depuis la vallée d'Azergues ou la D338).

Les études précédentes du PLU avaient prévu des schémas à réaliser en de nombreuses années. Mais le PLU actuellement proposé ne prévoit rien. Plusieurs trajets envisagés ont été bloqués par des constructions tacites ou accordées.

Là aussi tenir compte du SCOT et du développement de la population annoncé, confirmant les augmentations de ces dernières années.

Marie-France Rochard

Ancien membre de la commission PLU-